

SUPPORT APPRENANT — BLOC B2

Cadre juridique, assurances et contradiction

Format — 1 680 minutes obligatoires | jours 8 à 11 | unités U15 à U22

Dossier pédagogique — Traverse est entièrement fictif : aucun bâtiment, personne, adresse, entreprise, contrat ou fait réel.

Les documents guident l'activité obligatoire déjà comptée dans les 1 680 minutes du bloc B2 ; ils n'ajoutent aucune durée.

Réflexe central — Éclairer les faits ; rendre les questions juridiques visibles ; ne jamais attribuer responsabilité, garantie ou statut à la place de l'autorité compétente.

Progression du bloc

Jour	Unités	Production dominante
8	U15-U16	carte de périmètre et matrice prudente
9	U17-U18	vérification assurantielle et positions contradictoires
10	U19-U20	mission judiciaire et limites du statut
11	U21-U22	note de cadrage et soutenance contradictoire

IEB-N01-U15 — Jour 8 — Qualifier la mission et les responsabilités sans trancher le droit

Objectif — Repérer les questions de fait, les qualifications à confirmer et les limites juridiques d'une demande.

L'expert organise des faits techniques et des questions à qualifier ; il ne tranche pas le droit. Le cadrage juridique sépare obligations alléguées, responsabilités possibles et décisions réservées.

Méthode en six gestes

- Extraire les questions de fait.
- Identifier les qualifications évoquées sans les retenir.
- Relier chaque allégation à une pièce.
- Nommer les zones d'incertitude juridique.
- Borner la contribution technique.
- Préparer le relais vers conseil, assureur ou juge.

Repères sourcés

L'article 1792 pose une responsabilité de plein droit du constructeur envers le maître ou l'acquéreur de l'ouvrage pour certains dommages. (N01-C036 ; N01-SRC-015 ; article 1792, premier alinéa).

Les contrats légalement formés tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faits. (N01-C039 ; N01-SRC-016 ; article 1103).

Le texte vise les dommages compromettant la solidité ou rendant l'ouvrage impropre à sa destination dans les conditions qu'il définit. (N01-C037 ; N01-SRC-015 ; article 1792, premier alinéa).

L'inexécution ou le retard peut ouvrir droit à des dommages et intérêts dans les conditions prévues par l'article 1231-1. (N01-C040 ; N01-SRC-016 ; article 1231-1).

Angle mort — Employer une notion juridique dans une note technique exige d'en signaler la portée provisoire et l'autorité de décision.

Application Traverse

Lire TRV-P007 et construire une carte fait-question-qualification à confirmer-limite-relais.

Temps	Travail obligatoire	Activité
25 min	Orientation et diagnostic initial	IEB-N01-ACT-15-01
55 min	Apports guidés	IEB-N01-ACT-15-01
100 min	Production obligatoire	IEB-N01-ACT-15-01
30 min	Contrôle et reprise	IEB-N01-ACT-15-01

Livrable — IEB-N01-DEL-15 — Carte questions de fait-qualifications-limites-relais.

Équivalent accessible — Même exercice dans une grille textuelle accessible.

IEB-N01-U16 — Jour 8 — Contrat, faute, dommage et preuve : construire une carte prudente

Objectif — Relier un fait allégué aux pièces disponibles et aux familles de responsabilité à faire qualifier.

Contrat, obligation, fait, dommage et preuve doivent rester des cases distinctes. Une matrice prudente montre les pièces disponibles et les questions ouvertes sans annoncer le régime ou l'issue.

Méthode en six gestes

- Identifier le document contractuel et sa version.
- Résumer l'obligation alléguée.
- Décrire le fait testable.
- Qualifier le dommage allégué sans l'admettre.
- Relier les preuves et leurs limites.
- Formuler la question juridique réservée.

Repères sourcés

L'article 1792 pose une responsabilité de plein droit du constructeur envers le maître ou l'acquéreur de l'ouvrage pour certains dommages. (N01-C036 ; N01-SRC-015 ; article 1792, premier alinéa).

Les contrats légalement formés tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faits. (N01-C039 ; N01-SRC-016 ; article 1103).

Le texte vise les dommages compromettant la solidité ou rendant l'ouvrage impropre à sa destination dans les conditions qu'il définit. (N01-C037 ; N01-SRC-015 ; article 1792, premier alinéa).

L'inexécution ou le retard peut ouvrir droit à des dommages et intérêts dans les conditions prévues par l'article 1231-1. (N01-C040 ; N01-SRC-016 ; article 1231-1).

Angle mort — La présence d'un dommage et d'un contrat ne démontre ni faute, ni imputabilité, ni régime de responsabilité.

Application Traverse

À partir de TRV-P008, construire deux scénarios selon la date contestée et la version manquante de l'avenant.

Temps	Travail obligatoire	Activité
25 min	Orientation et diagnostic initial	IEB-N01-ACT-16-01
55 min	Apports guidés	IEB-N01-ACT-16-01
100 min	Production obligatoire	IEB-N01-ACT-16-01
30 min	Contrôle et reprise	IEB-N01-ACT-16-01

Livrable — IEB-N01-DEL-16 — Matrice de qualification provisoire et besoins de preuve.

Équivalent accessible — Matrice au format tableur accessible avec consignes identiques.

IEB-N01-U17 — Jour 9 — Garanties et assurances construction : identifier ce qui doit être vérifié

Objectif — Identifier les acteurs, travaux, dates, dommages et pièces nécessaires avant toute appréciation de garantie.

Une attestation d'assurance est une pièce à lire, pas une garantie à annoncer. Il faut croiser acteur, activité déclarée, période, opération, dommage, contrat, exclusions et déclaration.

Méthode en six gestes

- Identifier l'acteur et sa qualité.
- Dater activité, ouverture et dommage.
- Vérifier l'activité déclarée.
- Recenser contrat, limites et exclusions disponibles.
- Signaler les pièces manquantes.
- Transmettre les questions de garantie à la personne habilitée.

Repères sourcés

L'article 1792 pose une responsabilité de plein droit du constructeur envers le maître ou l'acquéreur de l'ouvrage pour certains dommages. (N01-C036 ; N01-SRC-015 ; article 1792, premier alinéa).

La personne dont la responsabilité décennale peut être engagée sur le fondement des articles 1792 et suivants doit être couverte dans les conditions de l'article L241-1. (N01-C043 ; N01-SRC-017 ; article L241-1).

Le texte vise les dommages compromettant la solidité ou rendant l'ouvrage impropre à sa destination dans les conditions qu'il définit. (N01-C037 ; N01-SRC-015 ; article 1792, premier alinéa).

L'article L242-1 prévoit, pour les personnes et travaux entrant dans son champ, une assurance souscrite avant l'ouverture du chantier garantissant le paiement de travaux de réparation de certains dommages. (N01-C044 ; N01-SRC-017 ; article L242-1, premier alinéa).

Angle mort — Aucune couverture ne peut être déduite du seul intitulé d'une attestation ou d'un principe légal.

Application Traverse

Auditer TRV-P009 et produire une fiche qui conclut uniquement sur les vérifications possibles et impossibles.

Temps	Travail obligatoire	Activité
25 min	Orientation et diagnostic initial	IEB-N01-ACT-17-01
55 min	Apports guidés	IEB-N01-ACT-17-01
100 min	Production obligatoire	IEB-N01-ACT-17-01
30 min	Contrôle et reprise	IEB-N01-ACT-17-01

Livrable — IEB-N01-DEL-17 — Fiche acteurs-dates-travaux-dommages-contrats-pièces manquantes.

Équivalent accessible — Pièces synthétiques en texte balisé et tableau de vérification accessible.

IEB-N01-U18 — Jour 9 — Contradiction, litige et voies amiables

Objectif — Organiser les positions contradictoires et présenter des voies de traitement possibles sans prescrire une stratégie juridique.

La contradiction commence par une représentation loyale des positions. Les voies amiables peuvent traiter tout ou partie d'un différend, mais leur choix appartient aux parties et conseils.

Méthode en six gestes

- Attribuer chaque position.
- Séparer accord, désaccord et absence de réponse.
- Relier les preuves invoquées.
- Décrire les intérêts et décisions recherchées.
- Présenter les familles de voies sans prescrire.
- Identifier les conditions de poursuite ou de relais.

Repères sourcés

La conciliation, la médiation et la procédure participative font partie des voies présentées pour rechercher un accord amiable. (N01-C046 ; N01-SRC-018 ; section Conciliation, médiation et autres modes amiables).

Les contrats légalement formés tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faits. (N01-C039 ; N01-SRC-016 ; article 1103).

Une solution amiable peut être recherchée avant ou, selon la procédure, pendant un procès. (N01-C047 ; N01-SRC-018 ; introduction et section Je suis déjà en procès).

L'inexécution ou le retard peut ouvrir droit à des dommages et intérêts dans les conditions prévues par l'article 1231-1. (N01-C040 ; N01-SRC-016 ; article 1231-1).

Angle mort — Neutralité ne signifie pas mettre au même niveau une affirmation documentée et une affirmation sans preuve ; leur statut doit être visible.

Application Traverse

Cartographier TRV-P010, puis proposer deux objets limités de discussion amiable compatibles avec la préservation de la preuve.

Temps	Travail obligatoire	Activité
25 min	Prise en main des pièces	IEB-N01-ACT-18-01
55 min	Analyse et hypothèses	IEB-N01-ACT-18-01
100 min	Production sur cas	IEB-N01-ACT-18-01
30 min	Contrôle et reprise	IEB-N01-ACT-18-01

Livrable — IEB-N01-DEL-18 — Carte des positions et options de traitement.

Équivalent accessible — Débat remplacé si nécessaire par contributions écrites contradictoires et temps équivalent.

IEB-N01-U19 — Jour 10 — Conduire une mission technique ordonnée par le juge

Objectif — Construire un plan de mission répondant aux questions de fait, au contradictoire, aux délais et aux limites de l'avis technique.

Dans une mission ordonnée par un juge, le technicien répond aux questions de fait, personnellement, objectivement et dans les délais. La feuille de route relie chaque point de mission à une opération et une preuve.

Méthode en six gestes

- Reproduire fidèlement les points de mission.
- Identifier les questions de fait.
- Planifier convocations et opérations.
- Organiser observations et réclamations.
- Fixer jalons et besoins de délai.
- Borner l'avis technique et les concours spécialisés.

Repères sourcés

Le juge peut confier une constatation, une consultation ou une expertise sur une question de fait qui requiert les lumières d'un technicien. (N01-C001 ; N01-SRC-001 ; article 232).

Le technicien doit remplir personnellement la mission qui lui est confiée. (N01-C002 ; N01-SRC-001 ; article 233).

Angle mort — Le technicien ne complète pas silencieusement la mission et ne porte pas d'appréciation juridique.

Application Traverse

Transformer TRV-P007 en feuille de route judiciaire synthétique avec points, opérations, preuves, contradiction et limites.

Temps	Travail obligatoire	Activité
25 min	Orientation et diagnostic initial	IEB-N01-ACT-19-01
55 min	Apports guidés	IEB-N01-ACT-19-01
100 min	Production obligatoire	IEB-N01-ACT-19-01
30 min	Contrôle et reprise	IEB-N01-ACT-19-01

Livrable — IEB-N01-DEL-19 — Feuille de route questions-opérations-contradiction-délais-limites.

Équivalent accessible — Ordonnance synthétique balisée et feuille de route dans un gabarit accessible.

IEB-N01-U20 — Jour 10 — Indépendance, inscription et limites du statut d'expert judiciaire

Objectif — Expliquer les conditions générales et les limites du parcours IEB sans promettre une inscription ou un statut.

Une formation prépare des compétences ; elle ne vaut ni inscription sur une liste ni autorisation d'utiliser un titre réservé. La candidature officielle reste une procédure distincte examinée par la juridiction.

Méthode en six gestes

- Distinguer formation, expérience et qualification.
- Identifier les conditions générales officielles.
- Repérer indépendance et incompatibilités.
- Consulter la campagne et les documents à jour.
- Présenter la décision comme externe au parcours.
- Rédiger sans promesse de statut.

Repères sourcés

Des listes d'experts judiciaires sont établies par la Cour de cassation et par chaque cour d'appel. (N01-C006 ; N01-SRC-002 ; article 2, I).

Le candidat personne physique doit avoir exercé pendant un temps suffisant une activité en rapport avec la spécialité demandée. (N01-C009 ; N01-SRC-003 ; article 2, 4°).

La Cour de cassation publie les dossiers, notices et guides correspondant aux campagnes annuelles d'inscription ou de réinscription. (N01-C013 ; N01-SRC-004 ; rubriques Documentation et Candidature en 2026 pour une inscription en 2027).

L'inscription initiale sur une liste de cour d'appel est probatoire pendant trois ans et la réinscription est examinée pour cinq ans. (N01-C007 ; N01-SRC-002 ; article 2, II).

Angle mort — Toute communication doit éviter certification professionnelle, inscription automatique ou titre réservé sans preuve correspondante.

Application Traverse

Rédiger une note expliquant ce que l'attestation de réussite IEB établit et ce qu'elle n'établit pas.

Temps	Travail obligatoire	Activité
25 min	Orientation et diagnostic initial	IEB-N01-ACT-20-01
55 min	Apports guidés	IEB-N01-ACT-20-01
100 min	Production obligatoire	IEB-N01-ACT-20-01
30 min	Contrôle et reprise	IEB-N01-ACT-20-01

Livrable — IEB-N01-DEL-20 — Note de limites et parcours officiel de candidature.

Équivalent accessible — Documents officiels en formats accessibles ou transcriptions autorisées, sans reproduction de source protégée.

IEB-N01-U21 — Jour 11 — Laboratoire de cadrage juridique et assurantiel

Objectif — Produire une note provisoire distinguant faits techniques, responsabilités à qualifier, garanties à vérifier et relais nécessaires.

Le laboratoire croise faits techniques, contrats, garanties, positions et relais. La note provisoire reste structurée même lorsque la qualification finale est impossible.

Méthode en six gestes

- Résumer la mission et les faits.
- Dresser la chronologie juridique utile.
- Relier acteurs, contrats et assurances.
- Classer les pièces manquantes.
- Séparer analyse technique et questions réservées.
- Proposer les prochaines vérifications.

Repères sourcés

Le juge peut confier une constatation, une consultation ou une expertise sur une question de fait qui requiert les lumières d'un technicien. (N01-C001 ; N01-SRC-001 ; article 232).

L'article 1792 pose une responsabilité de plein droit du constructeur envers le maître ou l'acquéreur de l'ouvrage pour certains dommages. (N01-C036 ; N01-SRC-015 ; article 1792, premier alinéa).

Les contrats légalement formés tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faits. (N01-C039 ; N01-SRC-016 ; article 1103).

La personne dont la responsabilité décennale peut être engagée sur le fondement des articles 1792 et suivants doit être couverte dans les conditions de l'article L241-1. (N01-C043 ; N01-SRC-017 ; article L241-1).

Angle mort — Une note bornée n'est pas une note vague : elle nomme précisément les éléments à qualifier et les raisons.

Application Traverse

Analyser TRV-P007 à TRV-P011 et produire la note faits-questions-garanties-pièces-relais.

Temps	Travail obligatoire	Activité
105 min	Analyser la variante juridique et assurantielle synthétique du dossier Traverse.	IEB-N01-ACT-21-01
105 min	Finaliser une note évaluable et une auto-revue de ses limites.	IEB-N01-ACT-21-02

Livrable — IEB-N01-DEL-21 — Note faits-questions-garanties-pièces-relais.

Équivalent accessible — Cas textuel, pièces synthétiques balisées et temps de production identique.

IEB-N01-U22 — Jour 11 — Production de bloc B2 — note de cadrage de mission

Objectif — Défendre une note de mission, ses limites, ses besoins de preuve et les options de traitement devant une contradiction accompagnée.

La production B2 défend un cadrage de mission et non une solution juridique. Elle expose les faits, les questions, les preuves, les options à qualifier, les limites et les relais.

Méthode en six gestes

- Vérifier l'attribution des positions.
- Contrôler dates et versions.
- Séparer fait, hypothèse et qualification.
- Traiter chaque objection.
- Rendre visibles les pièces manquantes.
- Réviser la note avec la rubrique B2.

Repères sourcés

Le juge peut confier une constatation, une consultation ou une expertise sur une question de fait qui requiert les lumières d'un technicien. (N01-C001 ; N01-SRC-001 ; article 232).

Les contrats légalement formés tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faits. (N01-C039 ; N01-SRC-016 ; article 1103).

La personne dont la responsabilité décennale peut être engagée sur le fondement des articles 1792 et suivants doit être couverte dans les conditions de l'article L241-1. (N01-C043 ; N01-SRC-017 ; article L241-1).

La conciliation, la médiation et la procédure participative font partie des voies présentées pour rechercher un accord amiable. (N01-C046 ; N01-SRC-018 ; section Conciliation, médiation et autres modes amiables).

Angle mort — Une soutenance réussie accepte de retirer une formulation excessive lorsqu'aucune preuve ne la soutient.

Application Traverse

Présenter la note Traverse B2, répondre aux objections puis remettre une version révisée.

Temps	Travail obligatoire	Activité
50 min	Préparation individuelle	IEB-N01-ACT-22-01
90 min	Contradiction accompagnée	IEB-N01-ACT-22-01
70 min	Révision et journal	IEB-N01-ACT-22-01

Livrable — IEB-N01-BLOCK-OUTPUT-02 — Note de cadrage de mission, limites et options de traitement.

Équivalent accessible — Soutenance en direct, audio asynchrone ou note contradictoire écrite, avec même rubrique et charge utile.

Contrôle final de la production B2

- Les questions de fait sont séparées des qualifications juridiques à confirmer.
- Chaque acteur, contrat, date, position et pièce possède un statut traçable.
- Les garanties sont présentées comme des vérifications à mener, jamais comme acquises.
- Les positions contradictoires sont attribuées et leur niveau de preuve est visible.
- La feuille de route respecte les points de mission et les limites de l'avis technique.
- L'attestation IEB est distinguée de toute certification ou inscription officielle.
- Les objections et leurs effets sur la note finale sont journalisés.
- Aucune donnée réelle, promesse de statut ou source protégée n'est introduite.